

Quand les physiologies s'invitent dans les encyclopédies

Genia KATZ (Université de Tel Aviv)

1 La comparaison entre le genre des physiologies et le genre des dictionnaires et des encyclopédies est un exemple intéressant pour envisager les rapports entre science et littérature au XIX^{ème} siècle en France. Les physiologies sont des textes d'une longueur moyenne (normalement une ou quelques dizaines de pages) qui inondent le marché parisien dans les années 1840. Ces textes décrivent de façon comique différents types de la société française contemporaine¹, et sont illustrés par de nombreuses vignettes. Les types couvrent tous les niveaux sociaux, du roi au gamin de Paris, en passant par une femme à la mode, le médecin, le chasseur, le commis voyageur, et la laitière. Légers et divertissants, ces écrits n'en revendiquent pas moins une visée sérieuse : ils se targuent de contribuer à la connaissance de la société actuelle et se réclament volontiers de modèles scientifiques empruntés aux sciences naturelles ou à la médecine. Cette ambition a été vivement contestée et a donné lieu à une polémique au long cours, lancée notamment par Sainte-Beuve², reprise sous un angle différent par Walter Benjamin³, répercutée ensuite par des critiques tels que Sieburth⁴ ou Amossy⁵. C'est plus récemment, dans un nouveau rebond de cette polémique, qu'un rapprochement a été tenté entre les physiologies d'une part, et les dictionnaires et encyclopédies d'autre part – rapprochement visant pour l'essentiel à reconsidérer la prétention des physiologies à produire un savoir sur la

¹ L'objet des physiologies peut s'étendre à d'autres aspects de la vie contemporaine, tels que – les lieux : *Physiologie du Jardin des Plantes* (Lhéritier, 1) ; les aliments : *Physiologie de la Poire* (Lhéritier, 5) ; les transports : *Physiologie de l'omnibus* (Pichois, 63) ; la mode et le vêtement : *Physiologie du Chapeau de feutre et du Chapeau de soie* (Lhéritier, 7), etc. La création de types reste toutefois une caractéristique centrale du genre.

² Dans un article sur la « littérature industrielle », publié dans la *Revue des Deux Mondes* en 1839, Sainte-Beuve évoque un certain type d'écrits très populaires à l'époque, et les condamne en raison de leur caractère vénal ainsi que de leur manque de qualités esthétiques et pédagogiques. Dès leur apparition, les physiologies seront reléguées dans cette catégorie (Stiénon, 14).

³ Selon Walter Benjamin, les physiologies utilisent le discours scientifique sans en appliquer la méthode et présentent une image faussée de la réalité sociale, image dont le véritable but est de calmer les inquiétudes du citoyen par rapport aux aspects inconnus et menaçants de la ville à cette époque (39).

⁴ Sieburth considère à la suite de Benjamin que « l'innocuité [...] et la parfaite *bonhomie* de la satire contenues dans les *physiologies* les signalent comme un genre fondamentalement petit bourgeois, virtuellement dépourvu de véritable pénétration sociale [...], qui renforce simplement, au lieu de désorienter radicalement, nos plus conventionnelles suppositions concernant la nature humaine et la société. » (45), « Le discours de la science est simplement déployé comme une *mathesis* pour être cité ou recyclé, ou, en tant que modèle intertextuel, pour être comiquement soumis à la réécriture. La Science naturelle, en d'autres termes, n'est pas revendiquée pour sa méthode, mais simplement pour le code qu'elle fournit à l'écrivain. » (46)

⁵ En étudiant la différence entre les concepts du type et du stéréotype, Amossy évoque l'exemple des physiologies pour montrer l'inaptitude de la société au XIX^e siècle à concevoir la notion de stéréotype. Car, selon elle, les physiologies ne sont pas dénigrées à l'époque à cause des stéréotypes qu'elles diffusent mais vu leur appartenance à la « littérature industrielle » : « La première moitié du XIX^e siècle manifeste une réelle incapacité à penser le concept de stéréotype face à celui, sacro-saint, de type. [...] Le cas des physiologies, genre [...] qui présente une galerie de portraits typiques [...] dans des ouvrages purement commerciaux et violemment critiqués comme tels, le montre bien. Si la physiologie est dès l'abord dénigrée, ce n'est pas parce qu'elle est soupçonnée d'étaler les schémas figés de la collectivité. Elle est condamnée en raison de son style bâclé et de son manque de profondeur, non à cause de son entreprise de typologie. » (57-58)

société avec Lauster et Stiénon⁶. Sans remettre en cause ces recherches, je souhaiterais poursuivre la réflexion ainsi amorcée en reprenant la question sur de nouvelles bases. Il s'agira notamment de prendre en compte la différence entre ces genres (et entre les ouvrages particuliers qui s'en réclament), afin de mettre au jour quelques modalités d'une circulation des savoirs au XIX^{ème} siècle.

2 Nous appuierons notre étude sur un recueil de physiologies à la lumière de plusieurs encyclopédies et dictionnaires « sérieux » de l'époque. Ce recueil, intitulé les *Français peints par eux-mêmes*⁷, s'approprie également le titre d'« encyclopédie ». Il s'agit, certes, de registres différents et d'ouvrages qui ne sont pas reçus de la même manière par les lecteurs. Faisant partie de la « littérature industrielle », les physiologies ont joui d'un succès exceptionnel, entre autres grâce à leurs très nombreuses illustrations. À en croire les statistiques, sans doute exagérées, le nombre d'exemplaires vendus de physiologies n'était pas loin de correspondre à celui des membres de la population lettrée de Paris (Sieburth, 39). Il s'agit donc d'écrits très populaires, mais dénués de légitimité (Stiénon, 9-11). Les encyclopédies et les dictionnaires, quant à eux, avaient un statut différent dans la France du XIX^{ème} siècle. Ces ouvrages, issus pour une bonne part des milieux savants et voués à la diffusion et à la vulgarisation des savoirs, bénéficiaient auprès du grand public d'une réputation de sérieux et étaient tenus pour une source d'information fiable (Raichvarg et Jacques, 57-58, 132-149). Contrairement aux physiologies et aux *Français peints*, les encyclopédies et dictionnaires n'ont commencé à accueillir les illustrations que vers la fin du XIX^{ème} siècle (Raichvarg et Jacques, 173-176), et elles n'y ont ni la même facture, ni les mêmes fonctions. Dans un premier temps j'analyserai les physiologies, afin de voir dans un deuxième temps comment certains de leurs aspects se retrouvent également dans les encyclopédies et les dictionnaires « sérieux ». Malgré leurs divergences, les recoupements entre ces deux genres d'ouvrages sont plus fréquents qu'on ne

⁶ Les physiologies commencent à être réhabilitées par Nathalie Preiss dans son étude pionnière sur ce genre, où elle montre sa portée politique et son usage critique des méthodes de la physiologie médicale. Quelques années plus tard, dans son travail sur les tentatives de déchiffrement du social dans la première moitié du XIX^e siècle, Judith Lyon-Caen montre les emprunts mutuels qui s'effectuent entre les physiologies (et d'autres genres connexes relevant de la littérature de masse), les genres littéraires plus « sérieux » comme le roman, et les genres dits scientifiques. Mais dans la catégorie des genres scientifiques, J. Lyon-Caen traite de l'exemple des enquêtes sociales, sans aborder les genres du dictionnaire et de l'encyclopédie. Ce sont Martina Lauster et Valérie Stiénon qui signalent le rapprochement entre ces genres et les physiologies, sans entrer pourtant en détail dans l'analyse des ouvrages concrets et dans le mécanisme des échanges d'information qui s'y opère.

⁷ L'ouvrage est devenu un classique du genre et a fait l'objet d'une exposition au musée d'Orsay en 1993. Comme le remarque la rédactrice du catalogue de l'exposition, Ségolène Le Men, qui tend à accentuer le sérieux de l'entreprise : « La suite des quelque quatre cents monographies des *Français*, [...] demeure le témoignage inégalé d'une gigantesque enquête sociale, encore consultée par l'historien de nos jours. Pour les bibliophiles, de plus, *Les Français* sont considérés comme l'un des plus beaux fleurons du livre illustré romantique. En effet, l'une des particularités de l'entreprise, due au célèbre éditeur de « pittoresques » Curmer, était la qualité de son illustration. » (4)

pourrait le penser.

3 *Les Français peints par eux-mêmes* se composent de neuf volumes de physiologies, décrivant des habitants de Paris et ceux de la province. Pour la rédaction de ces textes, l'éditeur Léon Curmer a fait appel à de nombreux écrivains et journalistes, et les neuf volumes voient le jour entre les années 1840-1842. Dès le quatrième volume, Curmer ajoute un sous-titre qui présente le recueil comme une « Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle ». L'emploi du mot « encyclopédie » n'est pas commun dans une œuvre littéraire, et il est encore plus suspect dans un genre associé à la « littérature industrielle ». Néanmoins, une telle désignation n'est pas complètement incongrue. On peut le voir, entre autres, dans le choix des collaborateurs qui contribuent aux *Français peints*. En effet, outre les écrits de journalistes et d'écrivains, l'entreprise comporte également des textes de savants sur les thèmes de leur expertise. Parfois des traités savants sont insérés dans le recueil tels quels, sans faire aucune concession à la nature littéraire de l'entreprise de Curmer. Ainsi, Alfred Legoyt, sous-chef du bureau de la Statistique au ministère de l'Intérieur, rédige l'introduction au cinquième volume (i-lxxx). Ce n'est pas du tout un texte littéraire, mais un long traité comportant des données statistiques sur la population de la France (quatre-vingts pages). Plusieurs de ces données sont publiées pour la première fois dans les *Français peints*. Parfois, au contraire, l'article écrit par un spécialiste en la matière se présente comme une physiologie entendue avant tout comme un texte bref, plaisant et léger. Il en est ainsi de l'article « Le défenseur officieux » dans le deuxième volume sur Paris, rédigé par Émile Dufour, avocat (347-352). Mais il y a aussi une troisième catégorie de textes d'experts. Ce sont des articles hybrides, qui comportent à la fois des éléments savants et des caractéristiques typiques d'une physiologie. Tel est le cas de l'article « Les détenus » (Moreau-Christophe, 1-96).

4 L'article est rédigé par un ancien inspecteur général des prisons, Moreau-Christophe, qui a publié de nombreux ouvrages sérieux sur l'état des prisons : *De l'état actuel de la réforme des prisons de la Grande-Bretagne*, 1838 ; *De la mortalité et de la folie dans le régime pénitentiaire*, 1839, etc.⁸. Cet article nous permettra, dans un premier temps, de voir ce qu'il advient du texte d'un savant en prévision de son insertion dans un ouvrage de « littérature industrielle ». Dans un second temps, j'explorerai l'entrée « Détenu » et les entrées connexes (comme Prison, Emprisonnement, Détention) dans quelques « véritables » encyclopédies et dictionnaires de l'époque.

⁸ *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les prisons de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse*, 1839 ; *Défense du projet de loi sur les prisons*, 1844 ; *Code des prisons de 1670 à 1845*, 1845.

5 Chaque volume des *Français peints* s'ouvre sur une espèce d'introduction. L'article « Les détenus » remplit la fonction d'introduction pour le quatrième volume. Cette fonction se manifeste, entre autres, dans le caractère général du texte. En général, les articles des *Français peints* se concentrent sur un seul type, comme le médecin, l'avocat, etc. Parfois le type se subdivise en sous-types, mais ils sont tous liés au type principal. Le texte « Les détenus », par contre, est exceptionnel, parce que ce type ou cette catégorie concerne en fait la société dans son ensemble, les détenus étant présentés comme issus de toutes les classes sociales.

6 L'une des questions que pose ce texte est la suivante : comment rendre compatible une étude sérieuse avec le genre des physiologies ? Moreau-Christophe expose ses raisons de participer à une entreprise comme *Les Français peints par eux-mêmes*. Selon lui, beaucoup d'informations qui touchent à des domaines très significatifs du point de vue social sont ignorées du grand public. Moreau-Christophe vise à dissiper les préjugés entourant ces domaines et choisit *Les Français peints par eux-mêmes* pour atteindre un public qui accueillera ces informations sous une forme différente :

Puisse cet article, – dont je ne me suis chargé que pour propager, dans un monde qui ne leur eût fait nul accueil sous une autre forme, des doctrines auxquelles je crois attachés les intérêts sociaux les plus graves, – rendre ces doctrines populaires, et dissiper bien des préjugés sur un point que l'ignorance des faits et les utopies des philanthropes ont trop exploité jusqu'à ce jour, pour qu'il ne soit pas temps enfin de le faire sortir de leur domaine par toutes les voies de la publicité. (« Les détenus », *Les Français peints par eux-mêmes*, 96).

Et en effet, ce texte est construit à plusieurs égards comme un traité savant, mais comporte en même temps des éléments littéraires qui le rendent attrayant et accessible à un public moins sérieux et moins cultivé.

7 Ce côté attrayant apparaît dès les premières pages du texte :

L'épicier, le médecin, l'avoué, l'avocat, le notaire, l'étudiant, l'employé, la grisette, la grande dame, l'homme de lettres, le commis-voyageur, le viveur, le spéculateur, et tous ces autres Français des classes honnêtes, que les rédacteurs des Français font successivement passer sous nos yeux avec tant de verve et d'esprit, conservent, devenus gens de prison [...], les mêmes traits, le même *chic* qu'ils ont reçus, dans leur état d'innocence, des mains de la nature et du crayon du dessinateur.

Ainsi, le libertin de qualité est parmi eux plus haut placé que le libertin de bas étage ; le voleur noble, que le voleur roturier ; le faussaire homme d'esprit, que le délinquant imbécile, et ainsi des autres.

De sorte que, en réalité, la classe des gens de crime est une vaste association de plusieurs classes de criminels, ayant leur aristocratie, leur hiérarchie, leurs prérogatives, leur prolétariat, et vivant toutes sous l'empire d'une loi commune.

Cette loi, c'est la nécessité de s'unir pour se défendre contre l'ennemi commun.

L'ennemi commun, c'est quiconque possède quelque chose. Le bien d'autrui est leur propriété ; ils s'en emparent comme d'une chose à eux. (« Les détenus », *Les Français peints par eux-mêmes*, 2)

On peut constater le style pittoresque, le ton mi-sérieux mi-comique, particulièrement sensible ici dans la phrase concernant l'ennemi commun. Moreau-Christophe insère même une louange

à l'entreprise à laquelle il participe. On notera que l'illustration contribue elle aussi à l'attrait des physiologies.



« Les détenus », *Les Français peints par eux-mêmes*, vol. IV sur Paris, p. 1



« Les détenus », *Les Français peints par eux-mêmes*, vol. IV sur Paris, p. 53

8 Cependant, la longueur de l'article, qui comporte presque une centaine de pages, tandis que la longueur moyenne des chapitres dans *Les Français peints* est d'une dizaine de pages, rapproche ce texte des discours savants. Dans son étude Moreau-Christophe fait une description très détaillée de différentes catégories de prisonniers, de différents types de prisons, et du fonctionnement de divers systèmes pénitentiaires. Il fournit des données précises, statistiques à l'appui. On peut voir un exemple de ce style neutre, qui caractérise le style savant, dans la description que fait Moreau-Christophe d'une maison de dépôt à Paris, où les accusés sont

amenés pour une détention préventive en attendant qu'il y ait suffisamment de preuves de leur culpabilité :

Chaque salle (il y en a quatre) est pavée en larges dalles, et garnie de lits de camp qu'on relève, pendant le jour, contre la muraille. Les dimensions de chaque lit avaient été calculées dans le principe pour contenir 55 détenus au plus. Or, il arrive fréquemment qu'ils en contiennent plus du double : il arrive fréquemment que plus de 100 filles publiques et plus de 300 inculpés sont répartis ou plutôt entassés dans ces salles. (« Les détenus », *Les Français peints par eux-mêmes*, 12)

9 Cependant, une description pathétique des conditions dans lesquelles se trouvent ces détenus, tend à nuancer la sècheresse du compte-rendu numérique :

Alors on peut se faire une idée de ce que doit être, et le jour et la nuit, cette chair humaine ramassée dans tous les ruisseaux, dans tous les bouges de Paris, et laissée là pendant 24 heures, 48 heures, plusieurs jours souvent, toute putréfiée, toute souillée, toute pantelante [...] (« Les détenus », *Les Français peints par eux-mêmes*, 12)

Moreau-Christophe ne s'arrête pas là, et encourage l'identification du lecteur avec les inculpés :

On frémit quand on pense qu'il n'est pas un père de famille impliqué dans une affaire malheureuse, [...] pas un citoyen honnête surpris dans la rue au moment d'une querelle ou d'une émeute, qui ne soit exposé à être jeté dans ce lieu infâme, et *livré aux bêtes*, comme on l'a dit. [...]. J'y ai vu, au mois de juin 1832, M. [...] Chateaubriand ! Chateaubriand acceptant avec une résignation moqueuse cette coupe d'amertume qui manquait aux amertumes de sa vie [...]. (« Les détenus », *Les Français peints par eux-mêmes*, 12-13)

Les exemples du père de famille ou du citoyen honnête, arrêtés au hasard des circonstances, et surtout les exemples de personnages illustres comme Chateaubriand, visent à susciter chez le lecteur la crainte de se retrouver dans une pareille promiscuité. Ces exemples lui montrent que cela est plus probable qu'il ne l'aurait cru a priori et tendent à le persuader que l'état des inculpés peut le concerner directement.

10 Certes, tous ces procédés rhétoriques contribuent à concrétiser les données statistiques et à les rendre plus attrayantes pour le lecteur. Mais il ne s'agit pas uniquement de vulgarisation du savoir. Ces mêmes procédés permettent aussi à Moreau-Christophe de mieux convaincre de la véracité de ses doctrines. Il n'entend pas seulement répandre une information ignorée par le grand public, il défend également ses vues personnelles sur ces questions. Ainsi, après cette description pathétique, l'auteur fait part de ses propositions pour changer l'état actuel des choses :

Il faut que l'administration place chaque inculpé dans une chambre à part, et dispose cette chambre de telle sorte qu'en isolant complètement chaque inculpé de son voisin, elle leur procure à tous toutes les commodités que comporte leur position. Comme tous sont présumés innocents, et que 50 sur 100 sont mis en liberté par le juge, il ne faut pas qu'ils puissent présumer qu'on veut les traiter en coupables : il faut qu'autour d'eux tout respire l'intérêt qu'on porte au malheur... (« Les détenus », *Les Français peints par eux-mêmes*, 13)

On peut donc voir que la physiologie fournit aussi au savant un moyen pour soulever une polémique autour du système pénitentiaire, et pour défendre de façon très engagée ses propres

vues concernant d'éventuelles réformes.

11 En outre, la forme littéraire et l'autoréflexivité à laquelle elle se prête, fournit à Moreau-Christophe un espace de jeu qui lui permet de réfléchir de façon ludique mais aussi philosophique sur la nature du criminel et d'introduire un brouillage de frontières entre le criminel et l'homme honnête – en suggérant que, potentiellement du moins, nous sommes tous des criminels :

Ajoutez à cela les vols commis par les honnêtes gens; car les plus honnêtes gens du monde volent impunément, plus souvent que ne pêche le sage, c'est-à-dire plus de sept fois par jour. Le vol, en effet, est, comme le mensonge, la monnaie courante de toutes nos transactions, et le mensonge lui-même n'est-il pas aussi un vol ? Frauder les droits d'enregistrement, [...] frelater le tabac, les vins, [...] affirmer bon ce qui est mauvais, vrai ce qui est faux [...] tromper le public, en un mot, à l'aide de tours d'adresses appelés puffs, annonces, catalogues, prospectus, souscriptions, actions, commandites [...] etc., etc., etc. (« Les détenus », *Les Français peints par eux-mêmes*, 5)

Dans ce passage autoréflexif, qui concerne tout un chacun et particulièrement le monde de l'édition et du journalisme auquel appartiennent les *Français peints*, Moreau-Christophe aborde le thème du classement en types introduit dans ces derniers et soulève la question de la pertinence de certaines catégories et de certaines définitions de types sociaux. Envisagées du point de vue de l'honnêteté, les distinctions entre les types évoqués dans ce passage, tels que l'épicier, l'éditeur ou le journaliste, ont tendance à s'estomper.

12 On peut donc dire que Moreau-Christophe utilise les *Français peints par eux-mêmes* d'une part pour vulgariser un savoir sur les prisons, peu connues du grand public. D'autre part, il s'en sert comme d'une occasion pour défendre ses idées dans la polémique concernant les réformes pénitentiaires. Enfin, le cadre de cette entreprise permet aussi à Moreau-Christophe de sortir des questions d'actualité, et de poser des questions plus générales et plus philosophiques sur la façon dont on définit un criminel, questions qui amènent l'auteur, et le lecteur avec lui, à réfléchir sur sa propre nature.

13 Maintenant, il s'agira d'examiner le côté des dictionnaires et des encyclopédies à travers trois ouvrages : l'*Encyclopédie des gens du monde*, publiée entre les années 1833 et 1844, le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, paru entre les années 1853 et 1858, et le *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle* de Pierre Larousse, qui a vu le jour entre les années 1866 et 1876. On y retrouve bien des éléments qui apparaissaient dans les *Français peints*. Ainsi, les auteurs ne fournissent pas simplement des informations concernant le système des prisons ; ils expriment également leur avis personnel et critiquent l'état présent de ce système :

Si maintenant nous voulons nous rendre un compte plus sévère de notre système de prisons, nous trouverons facilement qu'au lieu d'agir avec efficacité sur l'esprit des prisonniers, il les pervertit davantage. Les prisons, dans l'état actuel de notre législation, sont une école de crime : non-seulement le méchant n'y devient pas meilleur, mais encore ceux qui conservent au fond de leur conscience quelque reste de moralité achèvent de s'y corrompre tout à fait. De là le nombre effrayant des récidives qui se multiplient tous les jours. Comment en serait-il autrement ? (« Prison », *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, 94)

14 Un deuxième exemple en est l'entrée « Prison » de l'*Encyclopédie des gens du monde*. Ici, comme dans les *Français peints*, les auteurs font état du débat contemporain concernant la question du mode d'emprisonnement, cellulaire ou collectif, et prennent parti dans ce débat. Moreau-Christophe est mentionné comme l'un des partisans de l'emprisonnement cellulaire. On ne le voit pas dans le passage suivant, mais il est mentionné ailleurs dans l'entrée, ainsi que dans la bibliographie que les auteurs fournissent à la fin du texte :

Au lieu de reconstruire toutes nos prisons pour un traitement exclusif, qui peut-être n'a point encore fait ses preuves suffisantes, ne serait-il pas plus prudent de les disposer de manière à comporter à la fois la cellule solitaire et la vie commune, l'emprisonnement individuel et l'emprisonnement collectif ? [...] Que cette idée aille augmenter le nombre des théories que la discussion a fait éclore depuis quelques années; c'est du sein de cette discussion que la lumière sortira. La France se montre souvent tardive à entrer dans l'application des progrès nouveaux. Mais grâce à l'esprit merveilleusement pratique, à l'instinct éminemment social de son peuple, souvent aussi elle a bientôt dépassé les autres nations. Peut-être encore dans cette occasion, en évitant de s'enchaîner par l'imitation des systèmes étrangers, parviendra-t-elle à doter la philanthropie d'une véritable éducation pénitentiaire. (« Prison », *Encyclopédie des gens du monde*, 171)

15 Le cas le plus intéressant et le plus curieux est celui du *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle* de Pierre Larousse. Dans les entrées « Détention » et « Prison », les auteurs non seulement prennent parti dans des débats contemporains, mais prennent des partis différents ! Larousse avait plusieurs collaborateurs, mais on ignore encore l'identité des auteurs de ces deux entrées. Quoiqu'il en soit, le fait capital est que ces différentes prises de position sont juxtaposées dans le même dictionnaire. Ainsi dans l'entrée « Détention », l'auteur défend le système de l'emprisonnement cellulaire :

C'est ainsi que s'exprime un homme que l'Académie des sciences morales et politiques a chargé d'étudier notre système pénitentiaire, comparé avec celui des autres grandes nations, et de proposer les réformes qui lui paraîtront opportunes. Un tel système n'est-il pas dès lors jugé ? Et quand, à cette voix éloquente, viennent se joindre celles des écrivains les plus compétents, MM. Alauzet, Lucas, Moreau-Christophe, etc., l'autorité ne prendra-t-elle pas une détermination prompte et nécessaire ? (« Détention », *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle*, 615)

L'auteur de l'entrée « Prison », pourtant, a de profonds doutes concernant ce mode d'emprisonnement. Il examine le cas de la Roquette, une prison pour jeunes détenus mineurs de seize ans, ouverte en 1835, et l'une des premières à faire l'expérience de l'application du régime cellulaire :

L'histoire offre peu d'exemples d'horreurs comme celles dont la Roquette fut dès lors le théâtre. On y enferma non seulement les enfants coupables de crimes ou de délits, mais encore les malheureux enfants orphelins ou abandonnés trouvés en état de vagabondage. Ils restaient enfermés, on pourrait presque dire murés dans des cellules jusqu'à l'âge de vingt et un ans. [...] Nous le répétons, on infligeait ce traitement barbare à des enfants dont l'unique crime, souvent, avait été d'avoir été trouvés un jour mourants de faim et abandonnés dans la rue. (« Prison », *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle*, 175)

C'est une petite partie d'une longue description, extrêmement pathétique, des supplices infligés aux jeunes détenus de cette prison. L'auteur n'hésite pas à faire des répétitions pour renforcer l'effet pathétique. Mais il a également recours à l'ironie, lorsqu'il accuse le système en vigueur à la Roquette de pousser les détenus à la folie :

Le régime auquel sont soumis actuellement les jeunes détenus de la petite Roquette est non-seulement nuisible à leur santé physique, mais est nuisible aussi à leur santé morale et intellectuelle. Le régime physique les prédispose déjà à la folie ou à l'abrutissement ; on force encore ce résultat en leur donnant la plus mauvaise des éducations ou plutôt en ne leur en donnant pas. La seule occupation qu'on fournisse aux jeunes détenus consiste souvent à tailler des boutons ou à limer des morceaux de bois, métiers qu'il suffit d'un quart d'heure pour apprendre. Leur faire creuser, puis combler des trous dans leur cour les instruirait tout autant et leur serait plus hygiénique. (« Prison », *Grand Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*, 176)

Tout cela amène l'auteur à conclure que le système des colonies pénitentiaires, « quelque imparfait qu'il soit encore, est de beaucoup supérieur à l'emprisonnement cellulaire dont nous venons de parler. » (« Prison », *Grand Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*, 175-176). Il est vrai qu'ici l'auteur s'oppose à l'emprisonnement cellulaire des jeunes détenus, mais les défenseurs de ce système ne font pas toujours la différence entre les jeunes et les adultes.

16 Parmi les éléments caractérisant l'écriture de Moreau-Christophe dans les *Français peints* (à savoir : d'une part, les éléments relevant du traité savant, comme les données statistiques, et d'autre part, les procédés littéraires comme l'ironie ou le pathos), presque tous apparaissent donc dans les dictionnaires et les encyclopédies « sérieuses » que nous venons d'examiner. Au-delà de ces recoupements, il y a lieu de se demander si l'on peut trouver également dans un ouvrage encyclopédique « sérieux » le type d'autoréflexivité conforme à l'écriture des physiologies présente dans le texte de Moreau-Christophe.

17 Après avoir étudié les entrées « Prison » et « Détention », on examinera également le thème de l'enfermement des aliénés dans l'asile à travers l'exemple de Charenton. Au début de l'entrée, l'auteur (ici c'est apparemment Pierre Larousse) donne des renseignements neutres sur cet établissement, mais par la suite, il raconte une visite qu'il a faite à Charenton :

Je fus dernièrement invité à une soirée par le directeur de Charenton, qui est de mes amis : il est bon d'en avoir partout. – Il était environ trois heures quand j'arrivai à la porte de ce vaste établissement, au frontispice duquel on lisait autrefois : HOSPICE D'ALIÉNÉS, sans doute pour faire croire que tous les autres hommes sont sages. On devait se mettre à table à cinq heures ; j'avais donc le temps d'examiner à loisir cet étrange asile où l'homme ne peut faire un seul pas sans être frappé de toutes parts d'objets qui troublent ses esprits, confondent sa sagesse, bouleversent sa raison [...]. J'hésitais à aller plus loin et à m'aventurer seul dans cette vallée de Josaphat, quand un monsieur à l'air grave, à la physionomie aimable, m'adressa un salut plein de dignité et me proposa de m'accompagner. « C'est sans doute, dis-je en moi-même, un employé supérieur ». J'acceptai son offre obligeante en le remerciant vivement. (« Charenton-Le-Pont », *Grand Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle*, 982)

L'auteur est très impressionné par les remarques que fait son guide concernant chaque malade :

elles témoignent d'une connaissance profonde de l'esprit humain. Mais une phrase le surprend soudain :

– Ah! par exemple, s'écria-t-il, en changeant d'air et de ton, la folie de celui-ci est manifeste ; il s'imagine qu'il est Dieu le fils, et c'est à moi qu'il voudrait le faire croire, à moi, qui suis DIEU LE PÈRE !

La surprise, le saisissement m'ôta la parole ; le prétendu docteur était un pensionnaire de l'établissement ! Cet homme aux manières distinguées et du meilleur ton, à l'esprit élevé et cultivé, dans la compagnie et dans la conversation duquel je venais de passer deux des heures les plus délicieuses de ma vie ; cet homme qui me charmait tout à l'heure par sa science et par sa philosophie, n'était qu'un pauvre fou que la raison avait cessé d'illuminer. J'étais plongé dans ces amères réflexions quand un domestique vint m'avertir que le dîner était servi. Je quittai mon pauvre guide sans avoir la force de lui adresser un mot de remerciement, me réservant, au dessert, de raconter ma singulière aventure à mon ami le directeur. (« Charenton-Le-Pont », *Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle*, 983)

Dans ce passage, qu'on n'attend pas d'un dictionnaire moderne, l'auteur brouille la frontière entre la santé et la folie. Par là même, il critique la supériorité et la condescendance avec lesquelles les hommes « normaux » traitent les « fous » et, comme dans les *Français peints*, remet en question nos critères de définition d'un type.

18 Les cas de figure analysés dans cet article permettent de constater que, dans la France du XIXème siècle, le rôle accordé aux dictionnaires et encyclopédies d'une part, à certains genres littéraires d'autre part, ne correspond pas tout à fait à leur rôle actuel . L'article sur les détenus dans les *Français peints* conforte, tant par sa teneur que par la notoriété de son auteur, le statut d'encyclopédie revendiqué par les éditeurs de cette entreprise littéraire . Il montre aussi qu'un ouvrage littéraire peut remplir les fonctions d'un journal en constituant une tribune pour des débats polémiques sur les questions d'actualité. Enfin, d'après ce texte, une œuvre littéraire peut fonctionner également comme un ouvrage philosophique, en soulevant des questions sur la pertinence des catégorisations sociales, telles qu'elles sont présentées aussi bien dans la littérature que dans les ouvrages encyclopédiques : comment définit-on un détenu et est-ce que ces définitions sont toujours exactes ?

19 Si l'article « Les détenus » est l'un des meilleurs exemples de ces fonctions dans les *Français peints*, il est loin d'être unique. On trouve de nombreux autres textes dont chacun comporte une partie de ces aspects : la dimension informative, caractéristique de l'encyclopédie, est notamment prépondérante dans le texte d'Alfred Legoyt sur la population de la France ou dans « Le Normand » d'Émile de la Bédollière ; les débats polémiques dans l'esprit des journaux, marquent considérablement « Le diplomate » du comte De La Rivallière Frauendorff et surtout « La Cour d'Assises » de Timon (le pseudonyme de Louis de La Haye de Cormenin) ; enfin, le caractère philosophique, qui met en question la justesse des définitions dictionnairiques, apparaît dans « Le Limousin » d'Émile de la Bédollière et « L'homme de lettres » d'Élias Regnault, pour ne citer que quelques exemples. Les cas du *Dictionnaire de la*

conversation et de la lecture, du *Grand Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle* et de l'*Encyclopédie des gens du monde* nous montrent que les dictionnaires et les encyclopédies au XIX^{ème} siècle ont volontiers recours à des procédés littéraires tels que l'ironie ou le pathos. Il faut préciser que ces ouvrages restent, pour l'essentiel, des ouvrages sérieux et perçus comme tels par leurs lecteurs. Naturellement, ils diffèrent à bien des égards d'œuvres telles que les *Français peints*. Cependant, certains traits, que l'on croirait *a priori* caractériser essentiellement le genre des physiologies, s'avèrent appartenir également à la tradition encyclopédique au XIX^{ème} siècle. Ainsi, malgré les divergences, les interférences entre ces ouvrages et les *Français peints* mettent en lumière certains aspects de la circulation du savoir à cette époque. Sur le plan stylistique, le partage entre écrits scientifiques et écrits littéraires commence certes à s'affirmer, mais il n'est pas aussi net qu'aujourd'hui. La porosité des frontières se manifeste également au plan du savoir lui-même. Les échanges entre le traité savant et le texte littéraire ne sont pas unidirectionnels. Les écrits littéraires intègrent volontiers, comme cela reste le cas de nos jours, des données empruntées à des ouvrages scientifiques. Inversement, des données élaborées dans le champ littéraire sont reversées, avec une aisance qui étonne aujourd'hui, dans le champ du savoir, comme l'atteste la teneur de plus d'un article d'encyclopédie.

Bibliographie

Anonyme, « Charenton-Le-Pont », in *Grand Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle français, historique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc.*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1866-1876, 15 volumes et 2 volumes de suppléments, 1877 et 1890, (tome III), p. 982-983.

Anonyme, « Détention », in *Grand Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle français, historique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc.*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 15 volumes, 1866-1876, et 2 volumes de suppléments, 1877 et 1890, (tome VI), p. 615-617.

Anonyme, « Prison », in *Grand Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle français, historique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc.*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1866-1876, 15 volumes et 2 volumes de suppléments, 1877 et 1890, (tome XIII), p. 169-183.

Amossy, Ruth, *Les Idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan, 1991.

Benjamin, Walter, *Charles Baudelaire. A Lyric Poet in the Era of High Capitalism*, London/New York, Verso, 1997.

Carnot, H., Schnitzler, J. H., « Prison », in *Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts ; avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivants; par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers*, Paris, Librairie de Treuttel et Würtz, 22 tomes, (t. XX, première partie), 1833-1844, p. 164-171.

Chabrol E. de (auteur d'une partie de l'entrée), « Prison », in M. W. Duckett (dir.), *Dictionnaire de la conversation et de la lecture. Inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous par une société de savants et de gens de lettres*, Paris, Lévy frères, 16 volumes (tome XV), 1853-1858, p. 93-94.

Dufour, Émile, « Le défenseur officieux », in *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie*

- morale du dix-neuvième siècle*, Paris, Léon Curmer, 9 volumes, 1840-1842 (vol. II sur Paris), p. 347-352.
- La Bédollière, Émile de, « Le Limousin », in *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle*, Paris, Léon Curmer, 9 volumes, 1840-1842 (vol. II sur la Province), p. 241-258.
- La Bédollière, Émile de, « Le Normand », in *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle*, Paris, Léon Curmer, 9 volumes, 1840-1842 (vol. II sur la Province), p. 121-184.
- La Rivallière Frauendorff, comte de, « Le diplomate », in *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle*, Paris, Léon Curmer, 9 volumes, 1840-1842 (vol. IV sur Paris), p. 335-344.
- Lauster, Martina, *Sketches of the Nineteenth Century. European Journalism and its Physiologies. 1830-1850*, Houndmills Basingstoke Hampshire/New York, Palgrave Macmillan, 2007.
- Le Men, Ségolène, « Peints par eux-mêmes... », in *Les Français peints par eux-mêmes. Panorama social du XIXème siècle*, Catalogue rédigé et établi par Ségolène Le Men, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1993, p. 4-46.
- Legoyt, Alfred, « Introduction. De la population de la France », in *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle*, Paris, Léon Curmer, 9 volumes, 1840-1842 (vol. V sur Paris), p. I-LXXX.
- Lhéritier, Andrée, « Les Physiologies », *Études de Presse*, vol. 9, n° 17, 1957, p. 1-58.
- Lyon-Caen, Judith, « Saisir, décrire, déchiffrer : les mises en texte du social sous la monarchie de Juillet », *Revue historique*, vol. 2, n° 630, 2004, p. 303-331.
- Moreau-Christophe, « Les détenus », in *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle*, Paris, Léon Curmer, 9 volumes, 1840-1842 (vol. IV sur Paris), p. 1-96.
- Pichois, Claude, « Le succès des “physiologies” », *Études de presse*, Nouvelle série, 4^e trimestre, vol. 9, n° 17, 1957, p. 59-66.
- Preiss, Nathalie, *Les Physiologies en France au XIXème siècle. Étude historique, littéraire et stylistique*, Mont-de-Marsan, Éditions InterUniversitaires, 1999.
- Raichvarg, Daniel, *Savants et Ignorants. Une histoire de la vulgarisation des sciences*, Paris, Seuil, 1991.
- Regnault, Élias, « L’Homme de lettres », in *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle*, Paris, Léon Curmer, 9 volumes, 1840-1842 (vol. III), p. 220-232.
- Sainte-Beuve, Charles-Augustin, « De la littérature industrielle », *Revue des Deux Mondes*, 1839, t. XIX, p. 675-691.
- Sieburth, Richard, « Une idéologie du lisible : le phénomène des “Physiologies” », *Romantisme*, vol. 15, n° 47, 1985, p. 39-60.
- Stiénon, Valérie, *La Littérature des physiologies. Sociopoétique d’un genre panoramique (1830-1845)*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- Timon, « La Cour d’Assises », *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle*, Paris, Léon Curmer, 9 volumes, 1840-1842 (vol. I), p. 65-74.

Notice biographique :

Genia KATZ est doctorante en Études Françaises à l’Université de Tel-Aviv en Israël. Elle prépare une thèse sur les « Interférences entre encyclopédies et physiologies : le cas révélateur des *Français peints par eux-mêmes* ». Elle est l’auteur d’un certain nombre de notices des Bibliographies Annotées du site de ADARR (Analyse du discours, argumentation & rhétorique), dans la rubrique « Genres de Discours », et d’un compte-rendu de l’ouvrage *Le Dictionnaire détourné. Socio-logiques du genre au second degré* par Denis Saint-Amand, publié dans les *Cahiers de la Société bibliographique du Canada* (Automne 2014, vol. 52, n° 2,

p. 479-482).

Résumé : L'article étudie les relations entre littérature et science au XIX^{ème} siècle en France, à travers la mise en rapport du genre littéraire des physiologies et celui des dictionnaires et des encyclopédies. À partir de l'analyse détaillée de quelques exemples précis, il décrit la dynamique des échanges entre des textes de statuts différents : les écrits assimilés à la littérature industrielle destinée au grand public (les physiologies) d'une part, les ouvrages de référence voués à la diffusion du savoir d'autre part. Il montre la porosité des frontières entre ces genres en ce qui concerne la connaissance de la société contemporaine au XIX^{ème} siècle, et invite à en interroger les effets.

Mots-clés : Savoir pré-sociologique, Encyclopédies, Physiologie, Dictionnaire.